



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 32900

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation des réfractaires au service du travail obligatoire institué durant la Seconde Guerre mondiale par le maréchal Pétain et l'Allemagne nazie. Il lui rappelle que le Gouvernement s'était engagé à examiner leur attente d'attribution du titre de reconnaissance de la Nation. Il lui demande quels prolongements vont être donnés à cet engagement qui remonte à novembre 2007.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants en a pris l'engagement lors des débats budgétaires pour 2009 au Parlement, il a engagé une étude sur la question de l'attribution du titre de reconnaissance de la nation (TRN) aux anciens réfractaires. Afin d'obtenir le consensus nécessaire à la mise en oeuvre d'une telle mesure, une consultation des associations les plus représentatives du monde combattant a été effectuée. Par ailleurs, une analyse juridique sur les modifications qu'il conviendrait, en ce cas, d'apporter au code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32900

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8925

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 744